

Projet éolien de Bransat

Actualités et nouveau projet



Bulletin d'information - Juin 2022

Madame, Monsieur,

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous présenter notre démarche de modification du projet éolien sur la commune de Bransat. Il informe du lancement de la mise à jour des études pour l'élaboration d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale.

Depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information complémentaire, aux coordonnées au dos du présent bulletin.

*Sandrine MARTY
Responsable du projet*

Actualités

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus des communes de Bransat et de Laféline. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils estiment qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire.

Après une analyse détaillée des contributions et après avoir échangé avec les services instructeurs, les inquiétudes portaient principalement sur les impacts :

- paysagers en raison de la hauteur en bout de pale supérieure à 200m ;
- environnementaux, focalisés sur les éoliennes n°3 et 4, qui étaient situées en forêt au sein de la partie sud de la zone d'étude, de part et d'autre du cours d'eau le Ris des Créchoux.

En accord avec la municipalité de Bransat, ABO Wind a décidé d'étudier en 2022 la faisabilité d'un projet modifié et de déposer une nouvelle demande d'autorisation environnementale.

2017 - 2021

- Réalisation des études par les différents experts pour établir l'état initial.
- Constitution et dépôt d'un premier dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Enquête Publique.

2022

1^{er} trimestre :

- Réunion avec les services techniques de la DREAL.
- Rencontre du Maire et du Conseil Municipal.
- Lancement de la mise à jour des études.

2^{ème} trimestre :

- Distribution d'un bulletin d'information aux riverains.
- Mise à jour de la page internet dédiée au projet.

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

3^{ème} trimestre :

- Finalisation de la mise à jour des études et constitution du dossier de demande d'autorisation.
- Discussions avec les élus sur le résultat des études et le projet final (dont les photomontages).
- Envoi d'un second bulletin d'information aux riverains concernant le résultat des études.

4^{ème} trimestre

- Tenue de permanences publiques d'information en mairie.
- Dépôt en préfecture du nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale.

2023

- Instruction de la demande par les services de l'Etat
- Enquête publique d'un mois.

2024

- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 20 à 25 ans.



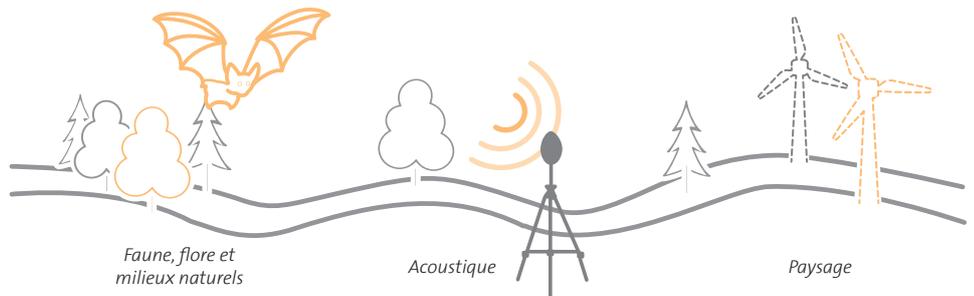
Le développement du projet

Le premier projet a été le fruit de deux années d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies.

Etudiant ce secteur depuis 2017, la société ABO Wind a une connaissance fine de son potentiel éolien, de ses enjeux locaux environnementaux et paysagers et, plus globalement, du contexte éolien de l'Allier.

La démarche Eviter Réduire Compenser

C'est une démarche itérative à travers laquelle l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.



Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Plus de détails sur la méthodologie de ces études sont donnés sur la page internet du projet.

ABO Wind a fait appel aux spécialistes afin de mettre à jour les différentes études avec la nouvelle implantation et le nouveau gabarit d'éolienne. Cette mise à jour se base sur le même état initial, déjà très complet, et consiste en une nouvelle analyse des impacts au regard de la nouvelle implantation et en la reprise des mesures de réduction, compensation et d'accompagnement.

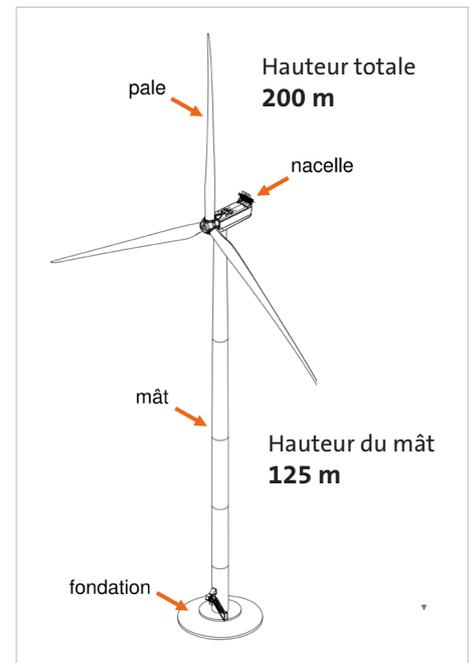
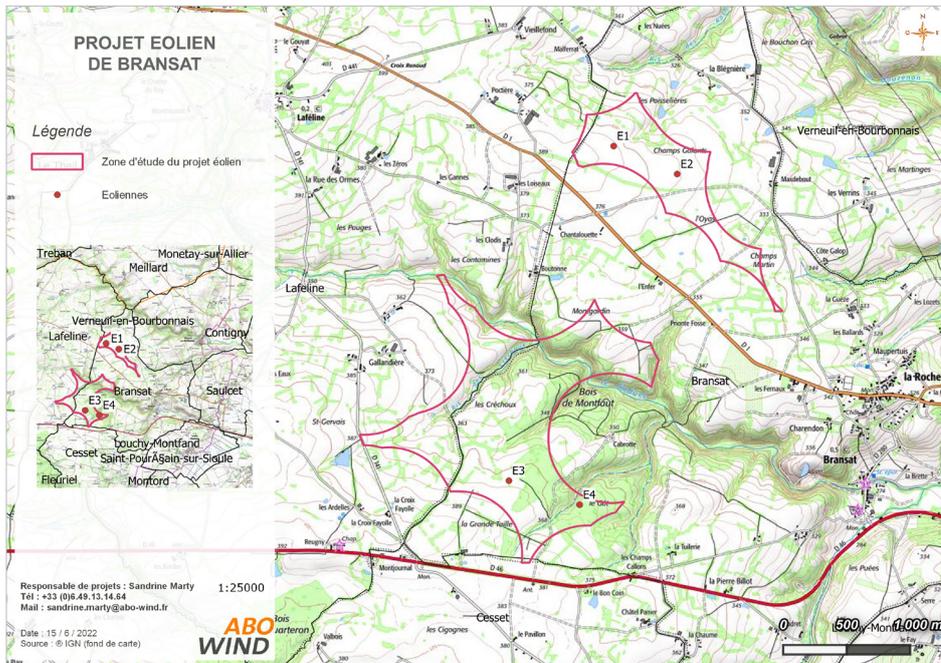
L'état initial sera vérifié en procédant à de nouvelles consultations. Les études seront actualisées selon les nouvelles méthodologies en vigueur en 2022. Les photomontages seront notamment repris. Les nouveaux projets éoliens, autorisés ou en instruction, dans un périmètre de 20km autour de Bransat seront aussi pris en compte dans les nouvelles analyses.

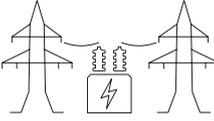
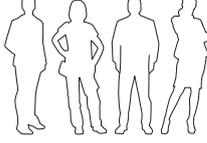
L'objectif est de trouver le meilleur compromis pour un projet de qualité qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur le territoire, dont un fort enjeu d'acceptabilité, en proposant une implantation réaliste et cohérente avec son environnement et les paysages qui le caractérisent.



Photo d'un parc éolien ABO Wind

La description du nouveau projet



 <p>4 éoliennes 5,6 MW par éolienne soit 22,4 MW de puissance totale</p>	 <p>Env. 52 GWh/an de production moyenne annuelle</p>	 <p>Env. 224 000€/an de retombées fiscales pour le territoire *</p>	 <p>Env. 22 000 personnes alimentées en électricité renouvelable **</p>
---	---	--	--

* Région, Département, Communauté de communes et Commune d'implantation

** Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus - Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE

La zone d'étude, délimitée en rouge sur la carte ci-dessus, est la même que pour le projet initial, elle se situe en deux parties au nord et au sud de la route départementale D1.

Le nouveau projet n'est désormais constitué que de 4 éoliennes. En supprimant les éoliennes 3 et 4 du projet initial, il évite désormais la partie de la zone d'étude présentant les plus forts enjeux environnementaux. En effet, plus aucune éolienne ne sera située dans le couloir de migration avifaune principal et les zones humides seront évitées. Il ne sera plus nécessaire de traverser le Ris des Créchoux.

Par ailleurs, la hauteur du mat des éoliennes est abaissée. Les éoliennes ne dépasseront pas 200 mètres en bout de pales.

Dans le nouveau dossier, les impacts seront ré-évalués et les mesures adaptées en fonction des connaissances acquises sur le terrain et via les discussions avec les différents acteurs du territoire au cours des 5 dernières années et à venir.

La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet de qualité. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind, tels que les permanences publiques d'information qui auront lieu à l'automne.

Des documents d'information thématiques seront aussi envoyés régulièrement afin de détailler certains aspects de l'éolien. Si des sujets vous intéressent particulièrement, je vous invite à m'en faire part à par courrier, SMS ou email. Je me tiens également à votre disposition pour venir à votre rencontre, répondre à vos interrogations et échanger sur ce projet. Mes coordonnées se trouvent en dernière page du présent bulletin.

De plus, la page internet dédiée au projet a été mise à jour et est accessible depuis le lien suivant :

www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Auvergne-Rhône-Alpes > Projet éolien de Bransat

Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire

L'Etat français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le déploiement d'un éventail d'énergies renouvelables. Ces dernières sont compétitives, prédictives et contrôlables.

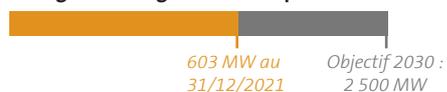
En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) au niveau national, et à horizon 2030 par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vu de la puissance installée au 31/12/2021 (données RTE).

A l'échelle de la Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne, ces objectifs sont déclinés dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce dernier fixe 105 MW de puissance éolienne installée à horizon 2050. 1 MW seulement est installé depuis 2007, et 15 MW ont été autorisés en 2021.

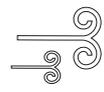
En France :



En région Auvergne-Rhône-Alpes :



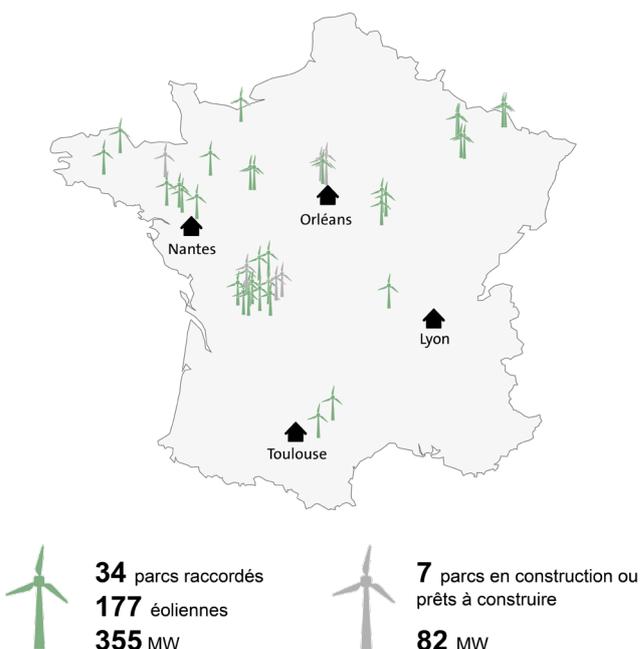
Un parc éolien présente de nombreux avantages pour votre territoire

-  Source de retombées économiques, fiscales et locatives.
-  Source de diversification et d'indépendance énergétique.
-  Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.

Accueillir un projet éolien sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.

ABO Wind France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Responsable du projet

Sandrine MARTY
Tél. : 06 49 13 14 64
sandrine.marty@abo-wind.fr

Agence de Lyon

75 rue de la Villette
69003 Lyon

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind SARL

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND